
EXIGENCES ET DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Cette liste d'exigences vous est fournie afin de vous aider à préparer une demande de permis de construction complète. Tous les efforts ont été faits afin de vous fournir toute l'information requise à cette étape. Soyez cependant avisé que d'autres départements du Village de Casselman et d'autres agences peuvent avoir des exigences additionnelles spécifiques à votre projet. Votre coopération facilitera la révision de votre demande de permis de construction.

1. Un formulaire de **demande de permis de construction** doit être complété, daté et signé pour chaque projet.
2. Deux (2) copies complètes de **plans et spécifications**.
3. Une copie de l'**Acte de Cession** (document confirmant le titre et possession).
4. Un **plan d'arpentage** préparé par un arpenteur de l'Ontario indiquant les limites du terrain.
5. Un **plan d'emplacement** de la construction démontrant l'emplacement du bâtiment proposé. Pour plus d'information sur les marges de recul ou les exigences de zonage, veuillez contacter le service de l'aménagement du territoire au 613-764-3139 poste 528.
6. La copie appartenant au département de la construction du **permis pour un système d'égout sanitaire privé** pour l'installation du système de champ septique. Pour plus d'information, veuillez contacter le bureau de la Société de La Conservation de la Nation Sud au C.P. 29, 38 rue Victoria Finch, Ontario K0C 1K0 tel : 613-984-2948 ou 1-877-984-2948, fax : 613-984-2872 ou visitez le www.nation.on.ca.
7. Une **lettre d'autorisation de la Société de la Conservation de la Nation Sud** pour la construction près d'un champ septique existant. Contactez le bureau régional de la société à l'adresse ou au numéro ci haut mentionné.
8. Une déclaration de candidat pour un permis en ce qui concerne **la Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario**.
9. Un **permis d'entrée**. Pour les chemins municipaux contactez le département des Services Physiques au 613-764-3139 et pour les chemins de Comté, contactez les Comtés Unis de Prescott-Russell au 1-800-667-6307.
10. Un **plan d'élévation et de drainage du terrain** préparé par un arpenteur de l'Ontario ou un Ingénieur Professionnel.
11. Une **entente de plan d'ensemble**. Pour plus d'informations, veuillez contactez le service de l'aménagement du territoire au 613-764-3139 poste 528.
12. Une **étude de stabilité de pente**. Le rapport doit être produit par un ingénieur professionnel de la province de l'Ontario.
13. Une approbation écrite de la **Conservation de la Nation Sud** pour une construction à l'intérieur de leurs bassins de drainage ou a proximité de leurs cours d'eau. Pour plus d'information, contactez la Conservation de la Nation Sud au 38 rue Victoria, C.P.29 Finch, Ontario K0C 1K0 Tél. 1-877-984-2948 ou visitez le www.nation.on.ca.